ART. 29 BIS N° **40**

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 40

présenté par M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 29 BIS

À la première phrase, substituer aux mots :

« déserts médicaux »

les mots:

« zones médicalement sous-dotées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.